
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 3 avril 2019 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Caroline Bourgeois, conseillère associée
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE19 0505

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 avril 2019, en y ajoutant les articles 20.035, 40.009, 50.001 et 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE19 0506

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE19 0507

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE19 0508

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 mars 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE19 0509

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1. d'exercer l'option de prolongation pour une période de douze (12) mois, soit du 23 juin 2019 au 22 juin 2020, et autoriser une dépense additionnelle de 285 237,65 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre accordée à Aquatechno spécialistes aquatiques inc. (CM16 0729), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 855 712,94 \$, taxes incluses, à 1 140 950,59 \$, taxes incluses ;

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1197327001

CE19 0510

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la firme AON Reed Stenhouse inc./Aon Parizeau inc., courtiers d'assurance, pour une somme maximale de 5 925 \$, non taxable, pour un cautionnement de 395 000 \$ auprès de la compagnie d'assurance Travelers du Canada, couvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, pour le Complexe environnemental de Saint-Michel à titre d'exploitant d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles (Règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles, Q-2,r.28.1) ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1195959001

CE19 0511

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre avec Manufacture Finnie ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1 et seul soumissionnaire pour le lot 2, pour la fourniture d'abris d'urgence gonflables et d'abris d'urgence standards, pour une durée d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 381 917,86, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17113 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser un montant de 138 191,78 \$, taxes incluses, pour les lots 1 et 2 à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1193687001

CE19 0512

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 \$, taxes incluses, afin d'exercer la première option d'une année de prolongation pour le lot 1, pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec IBM Canada inc. (CG16 0707);
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de 356 454,58 \$, taxes incluses, pour les variations de quantité de 18 % du lot 1, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 984 392,41 \$ à 2 884 815,08 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1191073001

CE19 0513

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 639 584,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de soccer-football au complexe sportif Marie-Victorin;
- 2- d'accorder à L.M.L. Paysagiste et Frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 597 742,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6345;
- 3- d'autoriser une dépense de 29 887,12 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 11 954,85 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1198264002

CE19 0514

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 307 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 196 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441116 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 619 600 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1197231001

CE19 0515

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 874 110,82 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 721 110,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441216;
- 3- d'autoriser une dépense de 672 111,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1197231004

CE19 0516

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 200 884,26 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 133 884,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441218;
- 3- d'autoriser une dépense de 213 388,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1197231007

CE19 0517

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 282 095,29 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Aquarehab Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 141 095,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441217;
- 3- d'autoriser une dépense de 614 109,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1197231011

CE19 0518

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 870 828,64 \$, taxes incluses, pour les divers travaux électriques et de génie civil aux usines d'eau potable de Lachine et de Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Promec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 845 828,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10297;
- 3 - d'autoriser un montant de 126 874,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1194087002

CE19 0519

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Construction Guillaume Mailhot inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour réaliser les travaux de rénovation de 10 salles de toilettes au Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 197 907,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BI-00117;
- 2- d'autoriser une dépense de 179 686,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1196318001

CE19 0520

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 216 435,50 \$, taxes et contingences incluses, pour réaliser les travaux de rénovation du réseau de chauffage périphérique du Biodôme de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à L'Heureux Mongeau JC Lauzon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 1 057 770 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public BI-00111,
- 3- d'autoriser une dépense de 158 665,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1196891001

CE19 0521

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 106 809,96 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de la pergola et des murets du restaurant du Jardin botanique, dans le cadre du contrat accordé à Afcor Construction inc. (CE18 1789), majorant ainsi le montant total du contrat de 467 500,24 \$ à 574 310,20 \$, taxes et contingences incluses;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1198141001

CE19 0522

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 10 775 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Insituform Technologies Limited, seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 575 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441115;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 057 500 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1187231097

CE19 0523

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la cession du contrat accordé à Experts Geoconseil inc. (CG18 0066) à la firme EGC & SGE inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité, tels que spécifiés dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* afin de répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention de cession entre Experts Géoconseils inc. et EGC & SGE inc. auquel intervient la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de ladite cession.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1182038001

CE19 0524

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande d'une expertise de pointe en recherche et développement expérimental en technologie;
- 2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Centre de recherche informatique de Montréal inc. (CRIM) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 157 725,95 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1197438001

CE19 0525

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de reconstruction des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 800 973,34 \$, taxes et déboursés inclus, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17412;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1197091003

CE19 0526

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à LinkedIn Corporation, fournisseur unique, afin d'optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une durée de 2 ans, pour une somme maximale de 275 401 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat joint au dossier décisionnel;

- 2 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer ce contrat pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1198312001

CE19 0527

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'acte de donation par lequel Éco Entreprises Québec donne à la Ville de Montréal un système de traitement du verre à installer au nouveau centre de tri des matières recyclables situé dans l'arrondissement de Lachine.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1197159001

CE19 0528

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le retrait temporaire du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, du 1^{er} mai au 31 juillet 2019, de 68 places de stationnement sur le terrain désigné comme étant l'« Autoparc 142 », délimité par les avenues Papineau et du Parc-La Fontaine et les rues Sherbrooke et Rachel, afin de réaliser les travaux de plantation printanière;
- 2 - d'approuver le manque à gagner de revenus au montant de 12 629 \$ à la suite de ce retrait.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1190515002

CE19 0529

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à PME-ART, à des fins administratives, un local d'une superficie de 318,29 pieds carrés, au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} août 2019, moyennant un loyer total de 16 582,92 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1194069004

CE19 0530

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 3 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Territoires innovants en économie sociale et solidaire pour l'organisation du Forum international sur l'évaluation et la mesure d'impact social, à Montréal, le 9 avril 2019;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1197896002

CE19 0531

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Association francophone pour le savoir (ACFAS) pour le projet « La preuve par l'image »;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1197917001

CE19 0532

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant une somme de 27 100 \$ aux organismes ci-après désignés, pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau 2015-2019;

2 - d'autoriser un virement budgétaire du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports d'un montant total de 12 000 \$ à quatre arrondissements pour soutenir les activités sélectionnées du même programme :

**Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau -
1^{re} date de dépôt en 2019**

Nouvelles demandes 2019

Activités (nom du projet)	Demandeur	Soutien recommandé
Volet 1 - Activités de plein air		
Accès voile Lachine	L'école de voile de Lachine inc.	3 000 \$
	Sous total	3 000 \$
Volet 2 - Activités événementielles		
Développement d'une offre de service en activités nautiques	Arrondissement Rivières-des-Prairies-Pointe-Aux-Trembles	3 500 \$
Fête de la pêche	Arrondissement Lasalle	2 500 \$
Nuitées sur les berges de la rivière des Prairies	GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement	3 500 \$
	Sous total	9 500 \$
	Total	12 500 \$

Demandes récurrentes

Activités (nom du projet)	Demandeur	Soutien recommandé
Volet 1 - Activités de plein air		
Rendez-vous actifs dans le cadre de Verdun actif	Arrondissement de Verdun	3 000 \$
Augmenter l'accessibilité du plein air des berges auprès des nouveaux arrivants	Association récréative Milton-Parc	3 500 \$
Sorties en kayak sur nos cours d'eau	Éco de la Pointe-aux-Prairies	1 000 \$
Le canal Lachine prend son envol - volet nautique	Pro-Vert Sud-Ouest	2 000 \$
	Sous total	9 500 \$
Volet 2 - Activités événementielles		
MTL SUP FEST	Aventures urbaines	3 500 \$
Régates de mer du Lac-Saint-Louis	Aviron Lachine	2 500 \$
Fête de l'eau	Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	3 000 \$
Pêche en rive dans l'Est de Montréal	Comité de la zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier	1 600 \$
Fête de la rivière 5 ^e édition	Association récréotouristique Montréal-Nord / La Route de Champlain	3 000 \$
Montréal Eau Vive	Club de Canoe-kayak d'eau vive de Montréal inc.	3 500 \$
	Sous total	17 100 \$
	Total	26 600 \$
	Grand Total	39 100 \$

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE19 0533

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Comité Interuniversitaire Urbain (CIU-IUC) en guise de prix pour les lauréats d'une charrette étudiante organisée par l'OBNL en question sur le réaménagement de l'avenue McGill College;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1197736001

CE19 0534

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 5 000 \$, pour l'année 2019, à l'Association des pompiers auxiliaires de Montréal (PAM) dans le cadre des festivités entourant leur 75^e anniversaire, qui se tiendront à Montréal du 25 au 30 juin 2019;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1190741001

CE19 0535

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de 60 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2019, à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) afin de poursuivre l'aide du Service de référence aux organismes financés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), pour l'accueil des demandeurs d'asile;
- 2- d'approuver un projet d'addenda n°2 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'OMHM (CM17 1243), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 100 000 \$ à 160 000 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation, à signer ledit addenda, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1196705001

CE19 0536

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 234 250 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, à la suite de l'appel de projets « Accélérer l'entrepreneuriat »;

ORGANISME	TOTAL PAR ORGANISME
Conseil québécois de la coopération et de la mutualité	140 000 \$
Formefintech	44 250 \$
L'Arbre des JeunesLeaders	15 000 \$
Aquaforum	35 000 \$
TOTAL	234 250 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1198298001

CE19 0537

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 71 932 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue pour l'année 2019;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1194217001

CE19 0538

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Maison de l'innovation sociale (MIS) dans le cadre d'une demande de financement pour l'organisation de l'événement « 100en1 Jour Montréal », laquelle s'inscrit dans le programme-cadre « De l'animation du débat public à l'innovation sociale »;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1193599003

CE19 0539

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Park People pour la tenue de la 2^e conférence nationale « Cœur de la Ville » qui se tiendra à Montréal du 12 au 14 juin 2019;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1196194002

CE19 0540

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 180 000 \$ au Festival du nouveau cinéma de Montréal, pour soutenir la 48^e édition du Festival du nouveau cinéma 2019;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1197195004

CE19 0541

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 292 000 \$ à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur de la rue Saint-Paul Est, entre la place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, dans le cadre du Programme Artère en transformation;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cette convention et tout document relatif, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1191179005

CE19 0542

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 656 000 \$ à l'Association des gens d'affaires de Charlevoix et de Pie IX afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur du boulevard Pie IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Henri-Bourassa Est, dans le cadre du Programme Artère en transformation;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1191179004

CE19 0543

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'avenant à la convention d'aide financière de 150 M\$ entre le ministre de l'Économie et de l'innovation du Québec et la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser le directeur général à signer le projet d'avenant, pour et au nom de la Ville, rétroactivement au 31 mars 2019 ;
- 3 - d'ajuster la répartition annuelle des crédits de la base budgétaire du Service du développement économique de 2019 à 2021, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1190191001

CE19 0544

Vu la résolution CA19 08 0103 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, en date du 5 mars 2019 ;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) dans la nouvelle rue Ernest-Anctil dans la phase 4I du développement résidentiel Bois-Franc.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1183058001

CE19 0545

Attendu que l'investissement de la part de la SHDM pour la réalisation des projets de rénovations majeures est supérieur à 1 M\$;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à réaliser des projets de rénovations majeures des immeubles sis aux 425, rue Sherbrooke Est (Le Rigaud), 6400-6462, rue Sherbrooke Ouest, et 11776-11780, rue Ranger.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1197653001

CE19 0546

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de désigner la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155 rue Notre-Dame Est à Montréal, pour la tenue des séances du conseil municipal pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1193599005

CE19 0547

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de désigner la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155, rue Notre-Dame Est à Montréal, pour la tenue des séances du conseil d'agglomération pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1193599006

CE19 0548

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C. et auquel intervient 9197-3586 Québec inc., pour une période de 16 ans, à compter du 1^{er} novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pieds carrés, au 7^e étage de l'immeuble situé au 50, boulevard Crémazie Ouest, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 14 284 592,14 \$, taxes incluses, à la suite du projet d'offre de location approuvé par le conseil municipal du 18 juin 2018 (CM18 0825).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1190649001

CE19 0549

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver les demandes de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson, de la Société de développement Carrefour du Plateau Mont-Royal et de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent, pour la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2019, aux dates et aux heures indiquées ci-après :

Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal

Du 7 au 8 juin 2019, sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Saint-Zotique et Jean-Talon;
Du 16 au 18 août 2019, sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Saint-Zotique et Jean-Talon.

et ce, aux heures et jours suivants :

les vendredis : prolongation de 21 h à 23 h;
les samedis et les dimanches : prolongation de 17 h à 23 h.

S.I.D.A.C. Promenade Masson

Le 25 mai 2019, sur la rue Masson, entre la rue d'Iberville et la 12^{ième} Avenue;
Le 7 septembre 2019, sur la rue Masson, entre la rue d'Iberville et la 12^{ième} Avenue.

et ce, aux jours et aux heures suivants :
le samedi, prolongation de 17 h à 18 h.

Société de développement Carrefour du Plateau Mont-Royal

Du 30 mai au 2 juin 2019, sur l'avenue du Mont-Royal, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum;
Du 22 au 25 août 2019, sur l'avenue du Mont-Royal, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum.

et ce, aux jours et heures suivantes:

les jeudis et vendredis, prolongation de 21 h à 23 h;
les samedis, prolongation de 17 h à 23 h.

Société de développement du boulevard Saint-Laurent

Du 6 au 16 juin 2019, sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal;
Du 29 août au 1^{er} septembre 2019, sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal.

et ce, aux jours et aux heures suivants:

Lundi, prolongation de 21 h à 23 h;
Mardi, prolongation de 21 h à 23 h;
Mercredi, prolongation de 21 h à 23 h;
Jeudi, prolongation de 21 h à 23 h;
Vendredi, prolongation de 21 h à 23 h;
Samedi, prolongation de 17 h à 23 h;
Dimanche, prolongation de 17 h à 23 h.

Adopté à l'unanimité.

CE19 0550

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de 15 dos d'âne allongés sur différents tronçons du réseau artériel de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1191097002

CE19 0551

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aménagement paysager faisant suite à la réfection par la Ville de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, conformément de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1191097006

CE19 0552

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour le réaménagement de 6 intersections appartenant au réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1191097005

CE19 0553

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la liste de projets retenus pour la période 2019-2021 au programme d'accessibilité universelle pour les immeubles municipaux à la suite de l'appel de projets.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1198248001

CE19 0554

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la délivrance des permis d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1198219002

CE19 0555

Il est

RÉSOLU :

1. de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une dérogation en vertu de l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), afin d'octroyer un contrat de services professionnels aux lauréats du concours de design visant la conception d'une famille de mobilier ludique destinée au projet de l'esplanade Clark, dans le Quartier des spectacles ;
2. de mandater le directeur général de la Ville pour signer la lettre de demande de dérogation.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1191103002

CE19 0556

Vu la résolution CA18 08 0281 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du mardi 1^{er} mai 2018;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de ratifier les décisions prises par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent pour la réalisation de la traverse Montpellier, à l'exception des travaux d'aménagement des espaces verts, et affecter les crédits requis au montant de 1 034 420,31 \$, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

30.013 1182410002

CE19 0557

Vu la résolution CA19 170058 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 11 mars 2019;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget 2019 de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une contribution financière de 100 000 \$, provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC) du gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1197223001

CE19 0558

Vu la résolution CA19 09 0051 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du lundi 11 mars 2019;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 100 000 \$ en provenance de la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD (Transit Oriented Development) sur le territoire métropolitain, pour la réalisation d'une planification détaillée de l'aire TOD des gares Ahuntsic et Chabanel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1191082003

CE19 0559

Vu la résolution CA19 30 03 0077 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 12 mars 2019;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île, en remplacement de madame Chantal Rouleau.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1195057003

CE19 0560

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la locataire Société canadienne des postes, relativement à l'indemnité finale payable à la suite de l'expropriation pour fins de rue d'une partie du lot 1 868 713 du cadastre du Québec, tel qu'illustrée au plan P-116 Laurier, maintenant connu et désigné comme étant le lot 6 037 060 du cadastre du Québec, pour la somme globale et finale de 900 000 \$ en capital, intérêts et frais dont 900 000 \$ restent à payer;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M^e Cassandre Louis du Service des affaires juridiques le chèque suivant à l'ordre de Société canadienne des postes :
 - indemnité finale et totale qui s'élève à 900 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1197300001

CE19 0561

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et 4268725 Canada inc. pour une somme globale de 105 000 \$ dont 5 000 \$ reste à payer, représentant l'indemnité finale payable à titre de locataire à la suite de l'expropriation à des fins de cour de services municipaux d'une partie des lots 4 177 733 et 1 573 139 ainsi que du lot 1 573 765 du cadastre du Québec, identifiés par les articles 1 à 3 au plan A-47 Saint-Paul, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de l'échangeur Turcot;

- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Cassandra Louis du Service des affaires juridiques, le chèque suivant:
 - le solde de l'indemnité finale totale qui s'élève au montant de 5 000 \$ en capital et dont le chèque sera rédigé au nom de l'étude « Beauregard avocats sencrl » en fidéicommiss;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1197300002

CE19 0562

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'édicter, en vertu de l'article 115 du *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2019) (18-070), l'ordonnance no 2 jointe au présent dossier décisionnel, relative à l'accès gratuit au Jardin botanique/Insectarium, le vendredi 24 mai 2019, dans le cadre du Rendez-vous horticole, et au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 26 mai 2019, dans le cadre de la Journée des musées montréalais 2019;
- 2 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 897,09 \$, taxes incluses, à la Société des directeurs des musées montréalais, en guise de quote-part au coût total des dépenses encourues par l'organisme pour la réalisation de la Journée des musées montréalais;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1196744001

CE19 0563

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et présentation, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1193599004

CE19 0564

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie résiduelle de la ruelle, située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1184386005

CE19 0565

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1196335004

CE19 0566

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) » afin de déléguer à la directrice du Service du développement économique le pouvoir de conclure une entente visant l'approbation d'une aide financière exclusivement dans le cadre du programme de soutien financier provenant de l'entente entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1191179001

Règlement RCE 19-002

CE19 0567

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1187286010

CE19 0568

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 73 050 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1190649002

CE19 0569

Vu la résolution CA19 20 0129 du conseil d'arrondissement de Lasalle en date du lundi 4 mars 2019;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la démolition partielle de l'immeuble patrimonial cité situé au 13, avenue Strathyre, conformément à l'article 141 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre du projet de réhabilitation de cet immeuble

Adopté à l'unanimité.

40.008 1192363024

CE19 0570

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 3 du *Règlement sur les services* (14-012), l'ordonnance no 5 jointe au présent dossier décisionnel, afin de transférer la responsabilité du Service des affaires juridiques à la Direction générale et la responsabilité du Service de la performance organisationnelle et du Bureau des relations internationales à la Direction générale adjointe aux services institutionnels.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1195981001

CE19 0571

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur David Therrien à titre de directeur - projets de mobilité durable au Service de l'urbanisme et de la mobilité, dans la classe salariale FM10 (115 428 \$ - 144 290 \$ - 173 152 \$), à compter du 3 avril 2019, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1197022002

CE19 0572

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Me Véronique Belpaire à titre de directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe dans la classe salariale FM11 (125 898 \$ – 157 376 \$ – 188 852 \$) à compter du 3 avril 2019, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1194506002

CE19 0573

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1^{er} février au 28 février 2019, le tout, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1198078004

CE19 0574

Vu la résolution CA19 240095 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 12 mars 2019;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1197128001

CE19 0575

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport annuel d'activités 2018 du Conseil du patrimoine de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1190132002

CE19 0576

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du bilan de l'an 1 du plan d'action pour des conditions de logement décentes 2018-2021.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1196702001

Levée de la séance à 10 h 33

70.001

Les résolutions CE19 0505 à CE19 0576 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier adjoint